



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°31-2018-177

PUBLIÉ LE 28 AOÛT 2018

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

31-2018-08-28-001 - Arrêté portant organisation de la suppléance du préfet et du secrétaire général pour le mercredi 29 Août 2018. (1 page)

Page 3

Préfecture Haute-Garonne

31-2018-08-28-001

Arrêté portant organisation de la suppléance du préfet et du
secrétaire général pour le mercredi 29 Août 2018.

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Service de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Pôle coordination

**Arrêté portant organisation de la suppléance du préfet et du secrétaire général
pour le mercredi 29 août 2018**

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret en conseil des ministres du 17 décembre 2015 nommant M. Pascal MAILHOS, préfet hors classe, préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu le décret du 3 juillet 2017 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, sous-préfet hors classe en position de service détaché, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne ;

Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de Mme Sabine OPPILLIART, administratrice civile détachée en qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Considérant qu'il convient d'assurer la suppléance des fonctions préfectorales, en l'absence simultanée de M. Pascal MAILHOS, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne et de M. Jean-François COLOMBET, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne pour le mercredi 29 août 2018 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Madame Sabine OPPILLIART, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne est désignée pour assurer la suppléance du mercredi 29 août 2018.

Art. 2. – Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Madame Sabine OPPILLIART en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Art. 3. – Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne et la sous-préfète chargée de mission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Toulouse, le **28 AOUT 2018**

Le Préfet



Pascal MAILHOS